Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID: 018-200000933-20230927-2023_09_080-DE



Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 19 septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel d'Ivoy-le-Pré sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 septembre 2023 Délibération n° 2023-09-080

Modification de la composition du conseil d'administration de l'EPA Office de tourisme Sauldre et Sologne

Conseillers en exercice : 36 Conseillers présents : 20 Pouvoirs : 5

Conseillers titulaires présents: Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Daniel GAUTIER, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs: M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à M. François GRESSET,

M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,

Mme Lucile GROUSSEAU a donné pouvoir à Mme Martine MALLET, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. David DALLOIS.

Absents: Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, M. Alexandre

CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Jean-Marc

RUIZ.

Secrétaire de séance : M. Pascal VILAIN

Par délibération en date du 25 février 2019, la Communauté de communes a créé un établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargé de gérer l'Office de tourisme Sauldre et Sologne.

Le conseil d'administration de cet Établissement Public Administratif (EPA) est composé de 23 membres, réunis au sein de deux collèges. Le premier collège est constitué de 14 conseillers communautaires. Le second collège est composé de 9 représentants désignés par le conseil communautaire parmi les personnes qualifiées en matière de tourisme.

Le conseil d'administration de l'EPA est actuellement composé comme suit :

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID: 018-200000933-20230927-2023_09_080-DE

Collège de 14 membres représentant la Communauté de communes :

M. Bernardino ADDIEGO

M. Frédéric BOUTEILLE

Mme Anne CASSIER

M. Joël COULON

M. Jean-Yves DEBARRE

M. Hugues DUBOIN

Mme Sophie ESPEJO

M. Daniel GAUTIER

M. Marc GOURDOU

M. François GRESSET

M. Pascal MARGERIN

Mme Laurence RENIER

Mme Dominique TURPIN

M. Alain URBAIN

Collèges des 9 membres représentant les professions intéressées par le tourisme :

M. Philippe ARNAULT

M. Vincent GAUTIER

Mme Patricia LAFON

M. Raymond LOUIS

Mme Martine MALLET

Mme Elodie QUIGNON

Mme Myriam SENLY

M. Pascal TESTARD

Mme Claire VALLIER

Afin de permettre aux membres du collège des professionnels du tourisme de participer régulièrement aux conseils d'administration, ces derniers sont organisés les mardis ou jeudis en après-midi (généralement à 15h). Or, il s'avère, qu'en dépit du peu de sollicitations annuelles (3 à 4 réunions par an maximum), il est très difficile d'atteindre le quorum lors des réunions du conseil d'administration de l'Office de tourisme.

Cette situation pose un problème au bon fonctionnement juridique de l'Office de tourisme. A ce titre, il est proposé de modifier la composition de ce conseil d'administration afin de remplacer les élus qui ne peuvent pas se rendre disponibles en journée par des élus pour pourraient plus facilement participer aux conseils d'administration.

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-0698 en date du 27 mai 2019, portant extension des compétences de la communauté de communes Sauldre et Sologne,

Vu la délibération n°2019-02-010 en date du 25 février 2019, relative à la création d'un établissement public local à caractère administratif chargé de gérer l'Office de Tourisme Communautaire Sauldre et Sologne,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-1621 du 22 décembre 2020 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Sauldre et Sologne à la commune de Nançay,

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID: 018-200000933-20230927-2023 09 080-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1^{er}: APPROUVE la composition du Conseil d'administration de l'établissement public local à caractère administratif, chargé de gérer l'Office de Tourisme Communautaire, comme suit :

Collège de 14 membres représentant la Communauté de communes :

M. Frédéric BOUTEILLE

Mme Anne CASSIER

M. Bernard DAUTIN

M. Jean-Yves DEBARRE

M. Hugues DUBOIN

M. Daniel GAUTIER

M. Marc GOURDOU

M. François GRESSET

M. Pierre LOEPER

M. Pascal MARGERIN

M. Nicolas MOREAU

Mme Laurence RENIER

Mme Dominique TURPIN

M. Alain URBAIN

Collèges des 9 membres représentant les professions intéressées par le tourisme :

M. Philippe ARNAULT

M. Vincent GAUTIER

Mme Patricia LAFON

M. Raymond LOUIS

Mme Martine MALLET

Mme Elodie QUIGNON

Mme Myriam SENLY

M. Pascal TESTARD

Mme Claire VALLIER

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Pascal VILAIN

La présidente Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 27/09/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.